



Délai référendaire: 18 avril 2024

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et l'Indonésie concernant la promotion et la protection réciproque des investissements

du 22 décembre 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 5 avril 2023²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord du 24 mai 2022 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République d'Indonésie concernant la promotion et la protection réciproque des investissements³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2023 1092

³ RS 0.975.242.7; FF 2023 1094

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des États, 22 décembre 2023

La présidente: Eva Herzog
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 22 décembre 2023

Le président: Eric Nussbaumer
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 9 janvier 2024

Délai référendaire: 18 avril 2024